



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.107369

Déposé le : 21.05.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Application du Plan de gestion du sanglier 2017-2021 : quand le sanglier pullule, le Conseil d'Etat sur-régule !

Texte déposé

Le sanglier est l'espèce sauvage ayant connu la plus forte expansion en Suisse ces dernières années. Sa présence n'est toutefois pas homogène et nécessite des solutions sectorielles adaptées tenant compte des spécificités locales. Les dégâts causés dans la nature par les sangliers ne sont pas négligeables. Néanmoins il y a lieu de trouver les meilleurs moyens pour en diminuer les impacts.

Nous apprenons que récemment, le service de la faune aurait engagé sur mandat une personne afin de réguler la présence de sanglier que nous considérerons donc comme chasseur professionnel. Cette personne avait effectué un stage au sein du DGE-BIODIV en 2018 et a depuis, crée une société dont le but correspond au texte du Plan de gestion du Sanglier 2017-2021 à la page 16.

Pour rappel, les vaudois, il y a certes plus de 40 ans, avaient refusé que le gibier soit géré par des mercenaires professionnels. Il existe tant des gardes chasse que des vaudoises et vaudois titulaires du permis de chasse. Ceux-ci dans l'ensemble ont la formation et les connaissances nécessaires notamment du terrain et auraient les compétences pour contribuer à cette régulation, comme ils le font déjà en période de chasse autorisée. Le Département semble préférer engager un professionnel dont les coûts, entre autres, ne peuvent être négligés. De plus, un tel mandat avait déjà été donné en 2010 avec des résultats plus que mitigés.

Les tirs se feraient à l'intérieur des réserves fédérales et OROEM en pleine période des mises bas ainsi que des nidifications. Un comble quand on pense aux buts recherchés de tranquillité de la faune dans ces zones et qu'aucun milicien n'a le droit d'y pénétrer. Pour rappel, la chasse est en effet interdite dans les réserves de faune tant fédérales que cantonales. Ceci ne semble pas respecté.

Cette solution semble ignorer que d'autres possibilités, entre autres l'élargissement du plan de tir et donc de la période de chasse, permettrait une même régulation grâce à la participation de chasseurs passionnés de nature, titulaires de permis. Le Plan de gestion du sanglier 2017-2021 relevait déjà la principale difficulté liée aux prélèvements par les chasseurs trop tardif dans l'année (absence de prélèvement de mai à août, hormis les chasses à l'affut nocturnes). De plus, nous pouvons lire que la coopération entre acteurs doit être optimisée afin d'appliquer la stratégie définie. Enfin, diverses mesures sont proposées tant pour diversifier et améliorer l'efficacité de la chasse et de la régulation et pour garantir une chasse/régulation respectueuse de la faune et du public ; ces mesures ne sont toutefois pas privilégiées. Aussi, il y a plutôt dans l'air une réduction du cadre général de l'activité de la chasse au sanglier pour la prochaine saison.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Ce poste de « chasseur professionnel » a-t-il été mis au concours ; soit quelle a été la procédure de recrutement précisément et quelle est la durée du mandat ?
- L'éthique, enseignée et prônée notamment lors de toute formation pour chasseurs, sera-t-elle respectée si les tirs de ce chasseur professionnel sont effectués en période de mises-bas ?
- Quel est l'objectif final d'une telle démarche, sachant qu'on ne peut garantir une réelle efficacité d'un seul homme sur le terrain et sera-t-il amené à prélever d'autres types de gibier ?
- A-t-il été envisagé de confier ce mandat plutôt aux chasseurs en élargissant entre autres les ouvertures de périodes de chasse du sanglier ; par exemple en maintenant l'ouverture de la chasse dès le 15 juin ?
- Le rôle des surveillants de la faune auxiliaires (SFA) qui eux ne sont que défrayés ainsi que celui de l'ensemble du corps de gardiennage sont-ils amenés à être réduits ?
- Pourquoi ne pas envisager une modification du plan de tir afin de garantir le principe de régulation cité en page 12 du Plan de gestion, soit : la volonté de maintenir une activité cynégétique en tant que moyen principal de la maîtrise des effectifs de sanglier ?
- Que fera le Département des sangliers tirés ? La viande sera-t-elle vendue, à qui et à quel prix ? Mais surtout où ira le produit de la vente ?
- Les tirs de nuits (affuts nocturnes ponctuels sur des dégâts, dont les lieux sont définis et imposés par le garde-chasse) seront-ils maintenus à l'avenir ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Florence Gross

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe

Nicolet Jean-Marc

Ryf Monique

Joly Rebecca

Paccaud Yves

Schaller Graziella

Jungclaus Delarze Susanne

Pahud Yvan

Schelker Carole

Keller Vincent

Pernoud Pierre André

Schwaar Valérie

Labouchère Catherine

Petermann Olivier

Schwab Claude

Liniger Philippe

Podio Sylvie

Simonin Patrick

Lohri Didier

Pointet François

Sonnay Eric

Luccarini Yvan

Porchet Léonore

Sordet Jean-Marc

Luisier Brodard Christelle

Probst Delphine

Stürner Felix

Mahaim Raphaël

Radice Jean-Louis

Suter Nicolas

Marion Axel

Rapaz Pierre-Yves

Thalmann Muriel

Masson Stéphane

Räss Etienne

Thuillard Jean-François

Matter Claude

Ravenel Yves

Treboux Maurice

Mayor Olivier

Rey-Marion Alette

Trolliet Daniel

Meienberger Daniel

Rezso Stéphane

Tschopp Jean

Meldem Martine

Richard Claire

van Singer Christian

Melly Serge

Riesen Werner

Venizelos Vassilis

Meyer Keller Roxanne

Rime Anne-Lise

Volet Pierre

Miéville Laurent

Rochat Fernandez Nicolas

Vuillemin Philippe

Mischler Maurice

Romanens Pierre-André

Vuilleumier Marc

Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam

Wahlen Marion

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette

Weissert Cédric

Mottier Pierre François

Rubattel Denis

Wüthrich Andreas

Neumann Sarah

Ruch Daniel

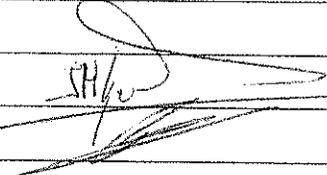
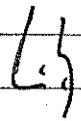
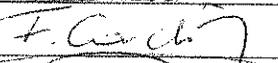
Zünd Georges

Neyroud Maurice

Rydlö Alexandre

Zwahlen Pierre

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquoze Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre 	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc 	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc 
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain 	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriades Alexandre	Gardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory 	Glayre Yann
Cachin Jean-François 	Develey Daniel 	Gross Florence
Cardinaux François 	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel 	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy